

# L'assurtech de la semaine : Citalid, un accompagnement en risque cyber

Discret dans un monde où la communication fait rage, Citalid se positionne comme tiers de confiance pour l'évaluation et la quantification du risque cyber pour les grandes entreprises.

Marie-Caroline Carrère  
29 Mars 2023 \ 17h11  
2 min. de lecture



© Mohamed Hassan / Pixabay

Le concept. Alors qu'ils travaillent à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), Maxime Cartan et Alexandre Dieulangard font le constat d'un cloisonnement sur les sujets de cybersécurité au sein des grandes entreprises françaises.

La technicité du sujet « *échappe à la compréhension des comités exécutifs, des décideurs et des risk managers* », explique Maxime Cartan, cofondateur de Citalid. Ils créent alors une start-up « *pour que le risque cyber devienne l'affaire de tous, stratégique et opérationnel, technique et business* ». Citalid propose un logiciel SaaS (*software as a service*) de quantification du risque cyber, qui combine intelligence artificielle (IA) et actuariat afin de calculer les risques de fréquence et d'intensité d'un sinistre cyber.

« *Notre plateforme évalue le niveau de sécurité d'un système d'information à partir des informations disponibles ou fournies par l'entreprise, le courtier ou l'assureur* », explique Maxime Cartan.

Les produits proposés. Citalid entend aider les entreprises à choisir les investissements cyber prioritaires, en fonction de la réalité de la menace et de leur retour sur investissement en termes de réduction du risque. Par ailleurs, Citalid est en mesure « *de simuler automatiquement les sinistres potentiels, d'en calculer la fréquence, l'intensité, et enfin de faire une estimation des possibles pertes financières pour l'organisation* », poursuit le cofondateur. L'outil calcule la part optimale du risque

à partager avec l'assureur, fait une recommandation sur les niveaux de rétention pour l'assuré et propose un montage assurantiel adapté. La start-up s'est d'abord concentrée sur les entreprises et les responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI).

L'assurance. En 2022, Citalid s'inscrit au registre de l'Orias en tant que courtier afin de proposer des solutions pour les courtiers et les assureurs. Toutefois, la start-up ne se positionne pas comme un distributeur d'assurance. « *Nous ne proposons pas de catalogue de polices et n'avons pas de partenariat spécifique pour en vendre*, précise Maxime Cartan. *Nous avons voulu nous positionner comme tiers de confiance de l'évaluation et de la quantification du risque.* » Le logiciel recommande un niveau optimal de conditions assurantielles et de primes en fonction du risque que l'entreprise et l'assureur souhaitent partager. « *Nous outillons par exemple les prestations de conseil de certains courtiers en nous appuyant sur leur connaissance unique du secteur, notre logiciel permettant alors de trouver les conditions et le prix du risque les plus adaptés à chaque client en fonction de la réalité du terrain* », ajoute Maxime Cartan.

Le volet de l'accompagnement des assureurs et des courtiers sur le coût du risque a permis à l'assurtech de boucler une levée de fonds de 12 millions d'euros en série A en octobre 2022, auprès de nombreux investisseurs, dont l'assureur mutualiste Relyens, qui figure déjà parmi ses clients, et la compagnie Albingia. Enfin, à horizon 2024, Citalid veut devenir l'outil et le langage privilégié de l'ensemble du processus de gestion du risque cyber en Europe.

## Les dates clés

- Novembre 2018 Lancement de Citalid
- 5 mars 2022 Inscription à l'Orias entant que courtier en assurance
- Octobre 2022 Citalid lève 12 M€